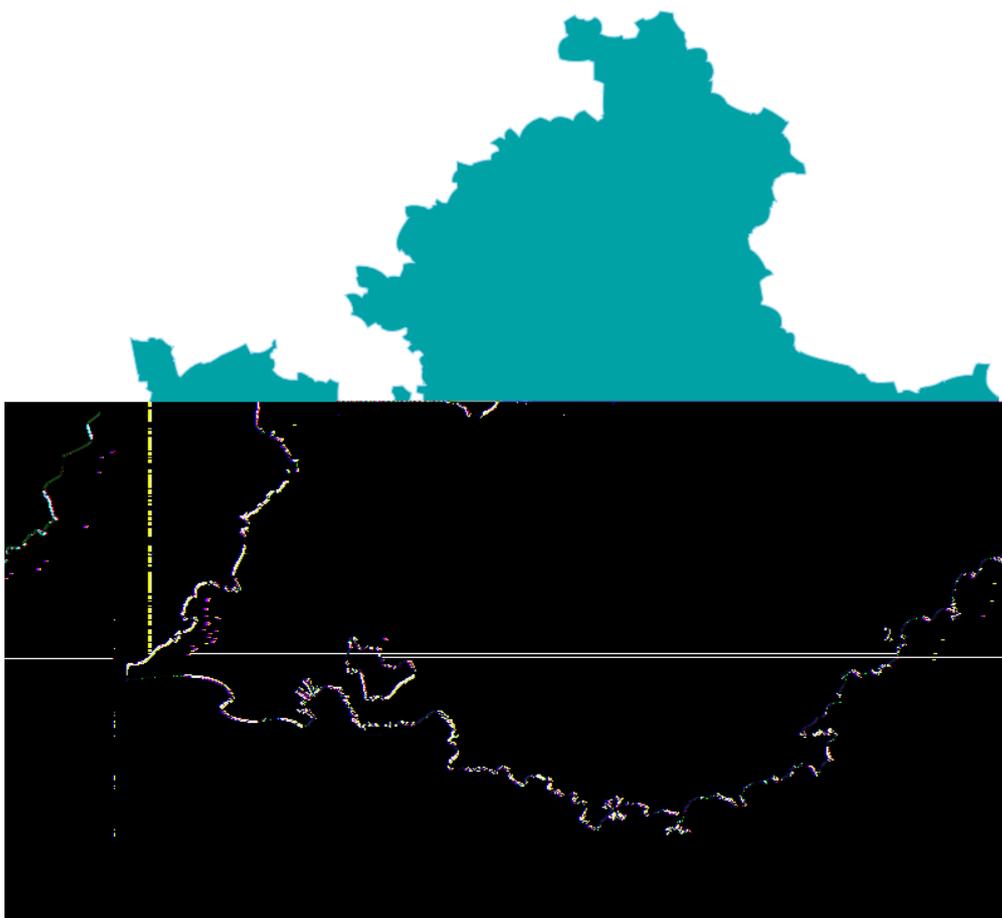


RÉGION



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

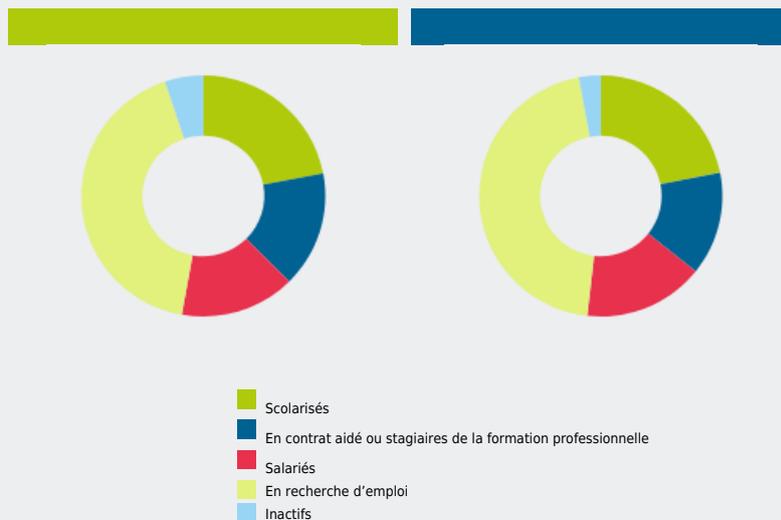
POLITIQUES D'EMPLOI



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS ENTRÉS
EN RÉGION ?



des nouveaux salariés en contrat de professionnalisation étaient en recherche d'emploi avant l'embauche



nouveaux contrats de professionnalisation ont été enregistrés en région en 2021, soit

des nouveaux contrats de professionnalisation de la France métro.

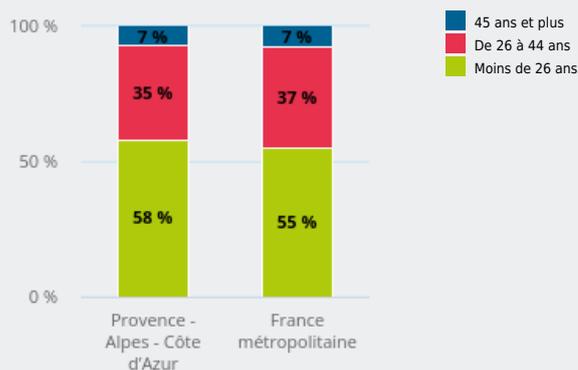
de femmes (48 % en France métro.)

de travailleurs handicapés (2,2 % en France métro.)

Âge moyen :

(28 ans en France métro.)

des nouveaux salariés en contrat de professionnalisation ont moins de 26 ans



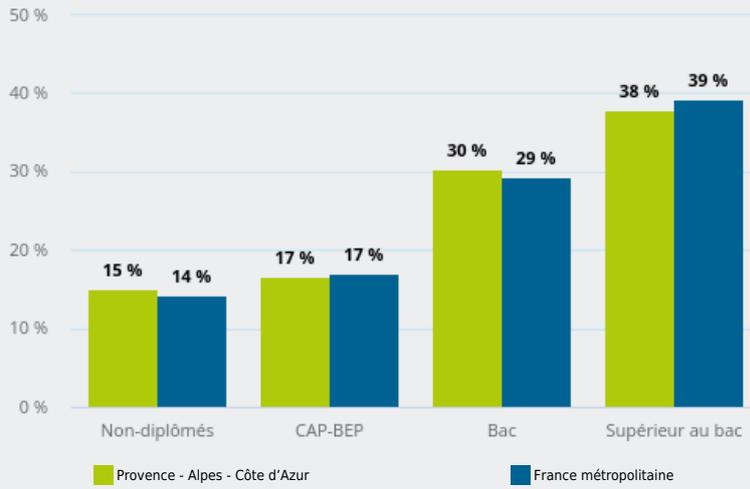
de CDI (16 % en France métro.)



Des informations sur les formations suivies dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (visant une certification) sont disponibles à la rubrique "Formation"

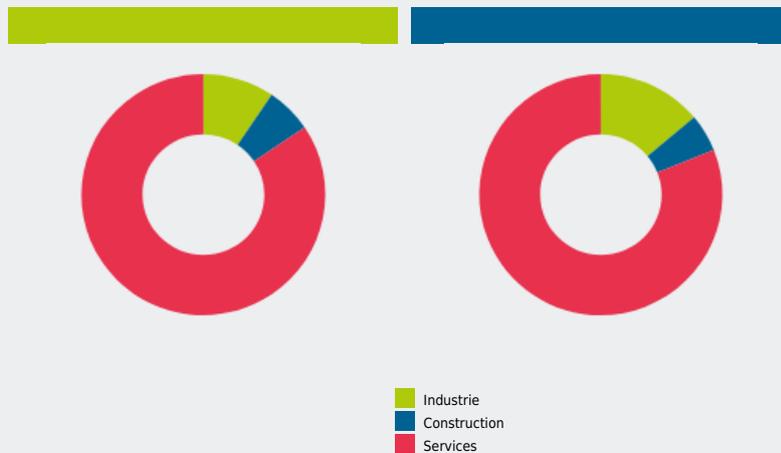


des nouveaux salariés en contrat de professionnalisation avaient un diplôme de niveau supérieur au bac au moment de l'embauche



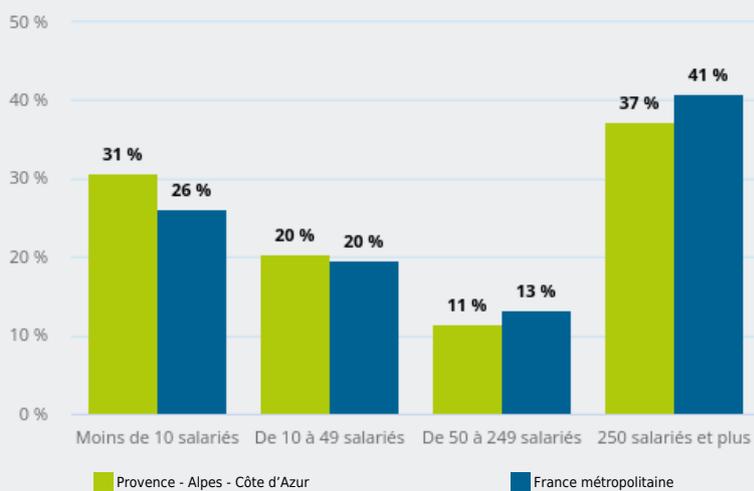
des nouveaux salariés en contrat de professionnalisation étaient bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...) (2 % en France métr.)

des nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés dans une entreprise du secteur des services





des nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés dans une entreprise de 250 salariés et plus



Source : Dares - Contrat de professionnalisation.

Notes :

Scolaires, étudiants, jeunes bénéficiaires du Cvis.

Y compris contrat en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

Y compris intérimaires et salariés à temps partiel.

Nomenclature : NA5, hors agriculture, sylviculture et pêche dont les effectifs sont très faibles.